

Département du Nord

Arrondissement de LILLE

Communauté de communes PÉVELÉ CAREMBAULT

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DELIBERATION CC_2026_069

L'an deux mille vingt six, le sept avril à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la communauté de communes Pévèle Carembault s'est réuni à Pont-à-Marcq sous la présidence de Monsieur Philippe DELCOURT, Doyen d'âge, pour la tenue de la session ordinaire, suite à la convocation faite le 31 mars 2026, conformément à la loi.

OBJET :

Présents :

AFFAIRES GENERALES ET NUMERIQUES

AFFAIRES GENERALES

*Election du Président de
la Communauté de
Communes Pévèle
Carembault pour le
mandat 2026-2032*

Didier DALLOY, Luc FOUTRY, José ROUCOU, Philippe DELCOURT, Arnaud HOTTIN, Léone PIERKOT, Franck SARRE, Frédéric PRADALIER, Matthieu LESTOQUOY, Olivier VERCRUYSSSE, Jean-Luc LEFEBVRE, Bernard CHOCRAUX, Nicolas CUVELIER, David DUHAYON, Alain DUCHESNE, Renaud BIENKOWSKI, Pascal FROMONT, Stéphanie DUFERMONT, Nadège BOURGHELLE-KOS, Amandine GOUDARD, Cyprien DUBUS, Benjamin DUMORTIER, Marion DUBOIS, Joséphine FOSSAERT-LELOUTRE, Xavier GIRARD, Jean MOULLIERE, Anne WAUQUIER, José DUHAMEL, Régis BUE, Véronique DELOBEL, Thomas KOLAR, Sylvain CLEMENT, Marie CIETERS, Thierry DEPOORTERE, Jean-Louis DAUCHY, Sylvain BEAUVOIS, Vinciane FABER, Aline DESCAMPS, Bruno RUSINEK, Adrien LARTISIEN, Mady DORCHIES, Marc DUPUIS, Nathalie GABRYELEWICZ, Ludovic ROHART, Stéphanie DERNAUCOURT, Eric BRUNIN, Sylvain PEREZ, François-Hubert DESCAMPS, Martine PEREZ, Paul DHALLEWYN, Etienne BALY (suppléant de Christophe THIEBAUT)

Présents au vote de la délibération :

Titulaires et suppléants
présents : 51
Procurations : 2

Ont donné pouvoir :

Guy SCHRYVE, procuration à Frédéric PRADALIER
Thierry LAZARO, procuration à Luc FOUTRY

Nombre de votants : 53

Absents excusés :

Secrétaire de Séance : Jean MOULLIERE

AFFAIRES GENERALES ET NUMERIQUES

AFFAIRES GENERALES

Election du Président de la Communauté de Communes Pévèle Carembault pour le mandat 2026-2032

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant les dispositions de l'article L5211-9 al.7 du CGCT, qui prévoient qu'« *à partir de l'installation de l'organe délibérant et jusqu'à l'élection du président, les fonctions de président sont assurées par le doyen d'âge.* »

Considérant l'appel à candidature pour la fonction de Président lancé par le doyen d'âge,

Vu l'article L2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'élection du maire,

Vu l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit l'application des dispositions du chapitre 1er du titre II du livre 1er de la deuxième partie relatives au fonctionnement du conseil municipal, au fonctionnement de l'organe délibérant des établissements publics de coopération intercommunale, en tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions du présent titre,

Le Président est l'organe exécutif de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale.

Il prépare et exécute les délibérations de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale. Il est l'ordonnateur des dépenses et il prescrit l'exécution des recettes de l'établissement public de coopération intercommunale.

Le Conseil communautaire doit, dès sa première réunion, élire son Président.

Les candidats sont invités à déposer leur candidature.

Sont candidats :

- Monsieur Luc FOUTRY,
- Monsieur Ludovic ROHART.

L'élection du Président a lieu au scrutin secret, uninominal à trois tours.

A l'issue du 1^{er} tour, les résultats sont les suivants :

- Nombre de délégués ayant participé au vote : 51 présents et 2 procurations
 - Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 53
 - Nombre de bulletins blancs : 1
 - Nombre de suffrages exprimés : 52
- Majorité absolue : 27

Résultats

- Monsieur Luc FOUTRY : 22 voix

- Monsieur Ludovic ROHART : 30 voix

Si à l'issue du 1er tour, l'un des candidats obtient la majorité absolue, il est élu Président.

Monsieur Ludovic ROHART a obtenu la majorité absolue. Il est proclamé Président de la Communauté de Communes Pévèle Carembault et installé dans ses fonctions.

Monsieur Philippe DELCOURT, doyen d'âge, lui passe la Présidence pour le reste de la séance.

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Communautaire repris ci-dessus.
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,

Jean MOULLIERE



Pour extrait conforme,

Le Doyen d'âge,

Philippe DELCOURT



Le Président,

Ludovic ROHART



DEPARTEMENT DU NORD
COMMUNAUTE DE COMMUNES PEVELE CAREMBAULT

PROCES-VERBAL
RELATIF A L'ELECTION DU PRESIDENT

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé : 53
Nombre de conseillers en exercice : 53
Nombre de conseillers présents : 51 + 2 procurations

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

L'an deux mille vingt-six, le 7 avril à 18 heures et 30 minutes, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis à PONT-A-MARCQ sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Luc FOUTRY, Président sortant de la Communauté de communes PEVELE CAREMBAULT, le 30 juin 2020 conformément aux articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Philippe DELCOURT, doyen d'âge, qui a déclaré les membres du conseil communautaire installés dans leurs fonctions.

M. Jean MOULLIERE, benjamin des conseillers communautaires, a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil communautaire (article L.2121-15 du CGCT applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT).

1 - Présidence de l'assemblée

M. Philippe DELCOURT, doyen d'âge, a pris la présidence de l'assemblée (article L. 5211-9 du CGCT).

Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré..... conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT applicable conformément à l'article L. 5211-1 du CGCT était remplie.

Il a ensuite invité le conseil communautaire à procéder à l'élection du Président. Il a rappelé qu'en application de l'article L. 5211-2 du CGCT, le président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil communautaire. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

2 - Constitution du bureau

Le conseil communautaire a désigné deux assesseurs au moins :

- Jean Moullière
- Josephine Fossant-Cebutis

5 - Résultats du deuxième tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) :
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls :
- d. Nombre de votes blancs :
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)]
- f. Majorité absolue :

NOM DES CANDIDATS	SUFFRAGES OBTENUS

Le candidat ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est élu Président.
A défaut, il est procédé à un troisième tour de scrutin.

6 - Résultats du troisième tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) :
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls :
- d. Nombre de votes blancs :
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] :
- f. Majorité absolue :

NOM DES CANDIDATS	SUFFRAGES OBTENUS

Le candidat ayant obtenu la majorité relative est élu président :

Signature de M. Philippe DELCOURT, doyen d'âge



Signature des assesseurs.



Signature du Président élu.....



Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CC Pevele-Carembault | CCPC
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	CC_069
Objet :	Election du Président de la Communauté de Communes Pévèle Carembault
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-04-07 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	5.1 - Election executif
Identifiant unique :	059-200041960-20260407-CC_069-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-200041960-20260407-CC_069-DE-1-1_0.xml	text/xml	1 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : CC_069 _ Election du Pr__sident de la Communaut__ de Communes P__v__le Carembault.pdf Nom métier : 99_DE-059-200041960-20260407-CC_069-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	1.2 Mo
Document principal (Délibération) Nom original : PV Election du Pr__sident.pdf Nom métier : 99_DE-059-200041960-20260407-CC_069-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	114 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
En attente d'etre postee	9 avril 2026 à 16h59min55s	Dépôt dans un état d'attente
Posté	9 avril 2026 à 16h59min59s	La transaction a été postée par l'agent télétransmetteur Lorena
En attente de transmission	9 avril 2026 à 17h00min17s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	9 avril 2026 à 17h00min24s	Transmis au MI
Acquittement reçu	9 avril 2026 à 17h00min49s	Reçu par le MI le 2026-04-09

